

IRAN – 1er juin 2019

Amirsalar Davoudi

Arrêté 20 novembre 2018, condamné à 30 ans d'emprisonnement le 1er juin 2019



Le 1er juin 2019, Amirsalar Davoudi, 27 ans, détenu depuis le 20 novembre 2018, a été condamné à 30 ans d'emprisonnement par le tribunal révolutionnaire de Téhéran. Selon la loi iranienne, seule la plus longue peine d'emprisonnement de 15 années devrait être purgée sur la condamnation.

Le 20 novembre 2018, des agents de sécurité ont perquisitionné le domicile et le cabinet d'Amirsalar Davoudi et l'ont arrêté pour avoir dirigé une chaîne de télégrammes pour les avocats iraniens, «Without Retouch», qui se consacrait aux droits civils. Sa femme, Tannaz Kolahchian, également avocate, n'a pas été autorisée à lui rendre visite. Il avait été renvoyé devant la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale» (article 610 du Code pénal islamique). Le 21 janvier 2019 il avait également été inculpé d' "insulte au chef de l'Etat" (article 514 du code pénal islamique) et de "propagande contre le système" (article 500).

Amirsalar Davoudi, avocat et défenseur des droits civils, a défendu de nombreux prisonniers politiques et des accusés appartenant à des minorités religieuses et ethniques devant les tribunaux iraniens.

Voir le supplément spécial Iran 2019

